



Bonjour chère Consœur et cher Confrère,

1° partie : Démarche Commerciale

Comment valoriser auprès des clients potentiels **la maîtrise d'œuvre d'un architecte et ses atouts ?** notamment par comparaison et par contraste avec le « produit » qu'offrent les pavillonneurs (CMI).

Comment régler, une bonne fois pour toutes, le problème d'avoir **un carnet de commandes rempli**, de façon pérenne ? avec des contrats où vous serez correctement rémunérés.



Nous vous proposons une solution :

- une formation de **2 jours**,
- exclusivement faite **pour les architectes**,
- qui a fait **largement ses preuves** voir des exemples d'appréciation ci-dessous,
- qui **ne vous coûtera rien** (1ere partie démarche commerciale prise en charge par les organismes de remboursement, FIF-PL).

En cas de difficulté de trésorerie, pour que vous n'ayez pas d'avance à faire, possibilité de décaler l'encaissement du chèque en attendant le remboursement effectif (jusqu'à 3 mois après la formation).

2eme partie : Juridique et Pratique

Comment adapter notre pratique à un client Particulier ? Comment avoir une rentabilité accrue, par des **gains de temps** et par la **maîtrise du chiffrage**, la recherche des **meilleurs artisans**, la conduite d'un chantier pour un Particulier, etc. ?

Comment connaître les conséquences juridiques et **s'en protéger** ? Comment **gérer et gagner un contentieux judiciaire**, que l'on assigne ou que l'on soit assigné ?

- une formation faite pour les architectes, présentant **30 ans d'expérience condensés en 2 jours**
- qui a fait **largement ses preuves** (voir quelques appréciations ci-après)
- qui est prise en charge par les organismes de remboursement : voir chaque cas

Durée : 2 jours, pour chaque partie de formation. Les 2 parties sont indépendantes et peuvent être suivies indifféramment.

Coût : 400 € ht prises en charge par les organismes de remboursement (FIF-PL, ACTALIANS, Pôle emploi,...), voir les modalités par chaque organisme.

Les formations sont programmées dans toute la France. Prochaines sessions :

- **Saint Denis de la Réunion** – 1° partie - 13 et 14 octobre 2016
- **Auch** – 2° partie – 20 et 21 octobre 2016
- **Rodez** – 1° partie – 27 et 28 octobre 2016
- **Lille** – 2° partie – 3 et 4 novembre 2016
- **Paris** – 2° partie – 9 et 10 novembre 2016
- **Montpellier** – 1° partie – 17 et 18 novembre 2016
- **Bordeaux** – 1° partie – 24 et 25 novembre 2016
- **Lyon** – 1° partie – 1 et 2 décembre 2016
- **Rennes** – 1° partie – 8 et 9 décembre 2016
- **Strasbourg** – 1° partie – 15 et 16 décembre 2016
- **Marseille** – 2° partie – 12 et 13 janvier 2016

Pour connaître les dates et les lieux et pour obtenir un dossier (sans engagement) :

